

Ouistreham Riva-Bella

Comité de quartier

Charte du dispositif et d'engagement des voisins solidaires



TITRE I - CHARTE DU DISPOSITIF COMITES DE QUARTIER

Je vis dans ma Ville, je réfléchis et j'agis pour améliorer notre cadre de vie

Préambule

La Ville de Ouistreham Riva-Bella se compose des quartiers du Port, du Bourg, de Riva Bella et de la Reine Mathilde, chacun d'eux intégrant plusieurs pôles résidentiels (voir la carte en annexe).

La Ville de Ouistreham Riva-Bella compte plus de 200 rues, plus de 6700 logements (dont environ 4 500 résidences principales) et plus de 9000 habitants.

La Ville de Ouistreham Riva-Bella préserve l'environnement, garantit les sécurités au quotidien et facilite le vivre ensemble. Elle organise la démocratie participative et renforce la proximité en développant la culture de l'engagement. Le dispositif des comités de quartier s'inscrit dans cette démarche.

Par la présente Charte, la ville de Ouistreham Riva-Bella, actualise le dispositif des comités de quartier de la ville de Ouistreham Riva-Bella initié par voie de délibération du conseil municipale le 15 Mars 2015

Article 1 : Objectif du dispositif

Le dispositif des comités de quartier de la Ville de Ouistreham Riva-Bella mobilise un réseau de voisins solidaires, chacun référents de leur rue, pour favoriser la proximité et faciliter l'implication du plus grand nombre d'habitants dans une démarche globale visant à :

- Améliorer le cadre de vie et préserver l'environnement dans toute la ville
- Renforcer les liens entre les habitants, favoriser les actions entre voisins et prévenir les situations d'isolement ou de solitudes aggravées
- Animer la vie des quartiers et la vie inter-quartiers
- Soutenir l'embellissement des quartiers et de la ville
- Valoriser la participation des habitants dans la mise en œuvre des projets d'aménagement de la ville.

Article 2 : Organisation générale du dispositif

Cette organisation valorise la relation de voisinage à l'échelle de leur rue. Elle s'appuie sur le travail conjoint des voisins solidaires dans les pôles de proximité et de leurs représentants

dans les comités de quartier. L'activité générale des quatre comités de quartier est coordonnée par un comité de pilotage à l'échelle de la ville.

2-1 Les voisins solidaires, référents de leur rue

S'étant portés candidats, les voisins solidaires sont agréés par le Maire et s'engagent à réaliser, en toute neutralité, les objectifs définis dans l'article 1 de la présente charte. Relais essentiels de leur comité de quartier, ils sont les référents de la rue où ils habitent ou des rues pour lesquelles ils ont été désignés comme tels. Ils participent ainsi directement à la politique d'aménagement, d'animation et cohésion de la ville et font partie de ses forces vives.

A l'écoute de leurs voisins, ils recueillent les observations, remarques et suggestions pour alimenter les travaux de réflexion des comités de quartier.

Ils conjuguent actions du quotidien et écoute bienveillante pour faciliter les relations de voisinage. Ils renforcent non seulement les liens entre les habitants de leur rue, mais aussi ce lien entre ses habitants et le reste de la ville.

Dans le cadre de leur mission d'intérêt général, ils seront amenés à réaliser les actions suivantes :

- Réaliser les sondages et enquêtes de proximité lancés par les comités de quartier
- Aider les personnes vulnérables ou isolées en cas de besoin en appui avec les réservistes communaux et volontaires du CCAS
- Relayer auprès des comités de quartier des bonnes idées émises par ses voisins pour améliorer notre cadre de vie
- Identifier les éventuels problèmes de sécurité, de voirie ou de voisinage pour accompagner les solutions.
- Accompagner dans leur rue les projets d'embellissement de notre ville
- Relayer auprès de leurs voisins les actions d'animations et les événements proposées à l'ensemble des habitants de la ville.
- Accueillir les nouveaux arrivants pour faciliter leur intégration dans la ville
- Soutenir la propreté des rues de notre ville et préserver l'environnement par un accompagnement dans leur rue.

En cas d'aménagement majeur dans la ville, par exemple la rénovation d'une rue ou la construction d'un nouvel équipement municipal, ou encore l'évolution du plan de circulation, ils facilitent une participation active de leurs voisins aux projets. Ce faisant, ils recueillent leurs attentes en matière d'usage, recensent les besoins non encore identifiés ; et participent à une bonne information sur l'avancement des projets.

Ils sont signataires de la charte d'engagement et de bonnes pratiques (Titre II).

Ils bénéficient d'un plan de formation pour les accompagner dans leur mission d'intérêt général (ce plan de formation inclut notamment la prise de parole en public et l'animation de réunion)

2-2 Les pôles de proximité des comités de quartier

Les pôles de proximité des comités de quartier sont des instances intermédiaires informelles et de proximité. Ces instances regroupent les voisins solidaires, qui habitent et agissent ensemble dans le périmètre d'un des ilots de vie résidentielle de leur comité de quartier.

Les voisins solidaires, membres de leur pôle de proximité, élisent deux référents pour animer la vie de leur pôle, et, les représenter au sein de leur comité de quartier.

Des salles de la ville seront mises à leur disposition sur demande expresse, pour toute réunion de travail en atelier.

Les pôles de proximité des comités de quartier peuvent organiser des réunions d'appartement ou des réunions en visio-conférence. Ils auront pour objectif de favoriser la participation du plus grand nombre à leur ateliers de réflexion.

2-3 Les comités de quartier

Les Comités de Quartier constituent pour la Ville de Ouistreham Riva-Bella une force de réflexion et de propositions pour tous les sujets qui concernent la vie des habitants et l'amélioration de leur cadre de vie. Ils sont le lien indispensable entre les habitants et les élus de la ville.

La Ville compte 4 comités de quartier incluant chacun plusieurs pôles de proximité pour mieux intégrer la diversité de leur typologie et faciliter l'engagement des voisins solidaires. Ils sont nommés Comité de quartier du Bourg, Comité de quartier du Port, Comité de quartier de Riva-Bella et Comité de quartier de la Reine Mathilde.

Les comités de quartier se composent des représentants de ces pôles de proximité et d'un élu référent désigné par le conseil municipal. À l'installation, il est procédé à la désignation du référent habitant et de son suppléant. En cas de vacance, le référent habitant du comité est remplacé.

Les comités de quartier sont conjointement animés par leur référent habitant et leur référent élus selon des disposition générales suivantes :

- Ils se réunissent simultanément une fois par trimestre dans une des salles de convivialité de la ville et rédigent un compte de leur activité.
- Ils recensent et synthétisent l'ensemble des demandes, propositions et suggestions pour les transmette au Maire adjoint à la Proximité, à la Démocratie participative et la Vie associative.

- Ils proposent et organisent des actions pour animer la vie du quartier en lien avec les différentes parties prenantes du dispositif.
- Ils participent et mobilisent l'ensemble des voisins solidaires en lien avec les représentants de leurs pôles de proximité du quartier sur les actions et projets issus de leurs propositions et portés par la Ville.

Le référent habitants et le référent élu de chaque comité de quartier intègrent l'instance de coordination des comités de quartier.

2-4 La coordination des comités de quartier

Une instance de coordination fédère les Comités de quartier pour les actions à mener à l'échelle de la Ville.

Elle est animée par l'adjoint au Maire en charge de la vie des comités de quartier et réunit les référents élus et habitants de chaque comité de quartier, selon des dispositions suivantes :

- Elle synthétise l'ensemble des informations, propositions et suggestions et actions issues de comités de quartier et rédige un bilan annuel.
- Elle oriente les travaux des comités de quartier pour toutes les actions à mener à l'échelle de la ville ou dans le cadre des grands projets d'aménagement.
- Elle accompagne la vie et les initiatives des comités de quartiers.
- Elle veille au bon fonctionnement du dispositif des comités de quartier

Article 3 – Dispositions particulières

Les pôles de proximité des comités de quartier regrouperont 12 voisins solidaires au maximum. Ils élisent leurs deux représentants dans leur comité de quartier

Les comités de quartier regrouperont 8 référents des pôles de proximité au maximum. Ils élisent leur référents habitants.

L'instance de coordination des comités de quartier veille au bon fonctionnement du dispositif dans le souci de bonne neutralité et de bienveillance. En cas de dysfonctionnement avéré, elle procédera aux ajustements nécessaires. En cas de vote, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers. Elle peut solliciter l'appui des maires adjoints et des services intervenants sur le domaine du développement et de la cohésion territoriale.

L'adjoint au Maire en charge de la vie des comités de quartier présentera le bilan annuel d'activité des comités de quartier en assemblée plénière aux voisins solidaires. Ce bilan, une fois adopté, fera l'objet d'un rapport remis au Maire et présenté en conseil municipal.

TITRE II - Charte d'engagement du voisin solidaire

Référent de ma rue, je suis un bénévole volontaire pour participer aux travaux d'amélioration du cadre de vie de la ville de Ouistreham Riva-Bella. Je m'engage dans une mission d'intérêt général conformément à l'article 2.1 de la Charte du dispositif des comités de quartier relatif au "Voisins solidaires, référents de leur rue".

Par la signature de cette présente charte je m'engage à suivre des règles de bonne intelligence relationnelle :

1- Mes actions sont avant tout destinées à créer du lien social, à écouter et recueillir les avis et propositions, dans le respect des personnes. Elles ne doivent pas être utilisées à des fins personnelles, commerciales, politiques ou religieuses. L'action du voisin solidaire doit se faire de manière désintéressée.

2- je m'engage à respecter la personnalité, la dignité et l'intégrité des voisins et des autres voisins solidaires (ne pas porter de jugement, discrétion et devoir de réserve).

3- je devrai rendre compte de mon action ou d'éventuels dysfonctionnements constatés, auprès de mon représentant au sein du comité de quartier.

4- je participe à la recherche et à l'intégration de nouveaux voisins solidaires afin de soutenir et promouvoir le réseau des voisins solidaires.

5- je suis sous la responsabilité de la Ville pour les dommages matériels et corporels que je ferais involontairement encourir aux voisins, aux autres voisins solidaires ou à des tiers.

6- La Ville de Ouistreham Riva-Bella assure la mise en place et la coordination du dispositif. Je respecte les décisions prises par la Ville de Ouistreham Riva-Bella.

7- Si je ne souhaite plus faire partie du réseau des voisins solidaires, je préviens la Ville de Ouistreham Riva-Bella dès que possible.

8- Je m'engage à respecter la présente charte.

Dans un contexte de crise sanitaire, voici les règles de sécurité que je m'engage à suivre :

1 - En toutes circonstances, je fais en sorte de garder une distance de sécurité d'au moins un mètre avec les voisins et les autres voisins solidaires.

2 - En toutes circonstances, j'applique les gestes barrières pour me protéger et protéger les voisins et les autres voisins solidaires.

3 – je suis un ambassadeur des règles de sécurité et des gestes barrière que j'explique et promeus auprès des voisins et des autres voisins solidaires.

4 - Au moindre doute d'infection, sans attendre, j'appelle son médecin et reste chez lui.

5 - Âgé de 70 ans ou plus ou porteur d'une maladie chronique, je ne m'engage que dans des missions à distance, depuis son domicile, pour protéger au maximum ma santé et celle des autres.

Je soussigné

Adhère et signe cette présente charte d'engagement

Fait à OUISTREHAM RIVA-BELLA, le

Ouistreham Riva-Bella

CAEN LA MER
Destination Normandie

Bureau d'Information Touristique
de Ouistreham Riva-Bella
Tourist Information Office
Eplanade Alexandre Lofi
14150 Ouistreham
Tel : +33 (0)2 31 97 18 63
www.caenlamer-tourisme.fr

LÉGENDE

Comité de quartier
Riva-Bella

Comité de quartier
Reine Mathilde

Comité de quartier
Bourg

Comité de quartier
Port

Nomenclature des rues

ACACIAS Rue des C3-02	AREL Rue Jacques B4	DAWSON Avenue du Col B3-83	GRAVELOTS Allée des F4	LEFAUCONNIER Rue Charles D4	ORNES DORRES Allée des C4	RESTANCE Avenue de la D3	TELLUIS Rue des C4
ADES Rue Clément C3	BRETAGNE Avenue de B1	DELAUVINE Rue Casimir A1-81	GREVE Rue de la D4	LEFLOULON HEBERT Rue D3	RAUD Bond Point de la B3	REUL Domaine du B2	TOUR DE VILLE Rue du C3-C4
ARGENTTES Allée des F4	BRIAND Boulevard Aristide B1-81	DIDEROT Rue Denis C3	GRIVES Allée des B4	LEMAITRE Rue Charles C3	RASCAL Rue Blaise B2	ROLAND Rue Daupline B3	TRAYVERSIÈRE Rue C4
ALSICZ LORRAINE Rue B2-C2	CABRIEU Avenue Michèle D3-D4	DUMONT D'URVILLE Impasse D4	GUE Place du D3	LENAISONIERE Place Albert D4	PASTEUR Avenue D2	ROLLON Avenue B1	TROISPIERRES Rue des D3
ANDRY Avenue C2	CACHA Route de B5	DUNES Rue des E3-E3	GUILLAUME LE CONQUERANT AV D1-D2	LEVERRIER Avenue D2	PAVILLON Rue du C2	ROSSIGNOLS Allée des B4	TROENET Allée des C4
ANDRON Place Louis C2	CANAL Rue du D4	DUQUESNE Rue D4	GUYMVER Avenue D2	LIBERTÉ Avenue de la C1-C4	PELLENS Chemin des B3-C4	ROUGE GORGES Allée des B4	TROUVILLE Avenue de C1-C2
ANDRONE Rue des C5	CHARCOT Quai E3-E4	EUX Rue des C4	GUÉLAIN Allée Bertrand Du D3	LIEN Rue de la A1-C2	PERDRIU Rue B4	ROUSSEAU Rue Jacques B3	UNION Rue de l' D4
ARTE Rue D2	CHARDONNETTES Allée des B4	EUX Rue des C4	HAMEL Rue du C5	LONGUES HOGUETTES Rue des D1	PERRIN Rue B3	SAINT-AUBIN D'ARQUENAY Route de B3-C3	UNION Rue de l' D4
ARTS Rue des C5	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ELIASO Place Paul B5	HAIR BROTON Rue de la D5-D6	MAURASSANT Rue Guy de C3-C4	PETIT Rue Chanoine Louis C4	SAND Rue George B1	VAL Rue du D5
AUBER Rue B2-C2	CHARMETTES Rue des A1-A2	ELIASO Place Paul B5	HERBINE Rue Emile D3	MAURASSANT Rue Guy de C3-C4	PETIT BONHEUR Rue du C3	SANTO Rue Georges B1	VAL RUE Avenue du D5
AUBIAC Rue Lucile et Raymond B3	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HODLING Place Olivier D3	MALHOTTE Rue de la C3	PIHARE Avenue du D2	SAULES Rue des C4	VAUBAN Rue B2
BAREBY D'AUREVILLE Rue D4	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MANOR Rue du D5	PICQ VERTS Allée des C5	SCHEWITZER Rue Docteur D2-C2	VERLAINE Rue Paul B1
BART Rue Jean D4	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MARAS Rue du D4	PIED DE PERDRIU Rue du C4	SEGARS Rue A1	VIRIBIN Avenue de B1
BEAULÉNAIRE Rue Charles C5-05	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MARCHE Place du C3	PLAGE Avenue de la D2-D3	SIGNORIET Rue Simone B2-C2	VIRIBIN Avenue de B1
BEAUFONT Rue Elie de B2-C2	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MARITIME Boulevard D1-D2	PLAGE Avenue de la D2-D3	SIMON Avenue du D2	VIRIBIN Avenue de B1
BEAULOU Rue Simone de B3	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MARNE Avenue de la C3	POINTE DU SIEGE Route de la D4-E4	SOURCES Rue des C4	VIRIBIN Avenue de B1
BEAUVINS Place ces D3-D4	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MARONNIERS Allée des C3	PONTS ET CHAUSSES Chemin des D3-E3	STENNES Allée des E4	VIRIBIN Avenue de B1
BEUGES Rue des C5	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MAROTTE Rue de la C3	POULLAN B ^o Docteur Charles D2	SULKY Domaine du C5	VIRIBIN Avenue de B1
BEGORONNETTES Allée des B4	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MAROTTE Rue de la C3	POULLAN B ^o Docteur Charles D2	SULKY Rue du C5	VIRIBIN Avenue de B1
BENNY Rue de D1-D2	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MAROTTE Rue de la C3	POULLAN B ^o Docteur Charles D2	PREYER Rue Jacques B5	VIRIBIN Avenue de B1
BIEF Rue de D4	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MAROTTE Rue de la C3	POULLAN B ^o Docteur Charles D2	PREYER Rue Jacques B5	VIRIBIN Avenue de B1
BLEROT Rue Louis C3	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MAROTTE Rue de la C3	POULLAN B ^o Docteur Charles D2	PREYER Rue Jacques B5	VIRIBIN Avenue de B1
BLUETS Allée des C1	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MAROTTE Rue de la C3	POULLAN B ^o Docteur Charles D2	PREYER Rue Jacques B5	VIRIBIN Avenue de B1
BOLELOU Avenue A1	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MAROTTE Rue de la C3	POULLAN B ^o Docteur Charles D2	PREYER Rue Jacques B5	VIRIBIN Avenue de B1
BOIN Avenue du D3	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MAROTTE Rue de la C3	POULLAN B ^o Docteur Charles D2	PREYER Rue Jacques B5	VIRIBIN Avenue de B1
BOISELLE Chemin C5-05	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MAROTTE Rue de la C3	POULLAN B ^o Docteur Charles D2	PREYER Rue Jacques B5	VIRIBIN Avenue de B1
BORN CHAMPEAUX B ^o D3-D2	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MAROTTE Rue de la C3	POULLAN B ^o Docteur Charles D2	PREYER Rue Jacques B5	VIRIBIN Avenue de B1
BOUCHER Place Hélène B3	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MAROTTE Rue de la C3	POULLAN B ^o Docteur Charles D2	PREYER Rue Jacques B5	VIRIBIN Avenue de B1
BRASSENS Rue Georges B4-B5	CHATEAUBRIAND Avenue C3	ESPRANCE Rue de l' A2-B1	HONDRELLS Allée des B4	MAROTTE Rue de la C3	POULLAN B ^o Docteur Charles D2	PREYER Rue Jacques B5	VIRIBIN Avenue de B1



www.ouistreham-rivabella.fr



Echelle approximative
0 100 m